



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2017
19 heures 00

CR/DC

N° 002119

Service des Sports -
Tarifs 2017.

Affiché le :

Le mardi 28 mars 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le _____, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2131-1, L2131-2, L2131-6,

Vu la délibération n°1872 du 16 octobre 2015 relative à l'élection de Madame Dominique SANTONI entant que Maire,

Vu la délibération n° 1886 du 04 novembre 2015 du Conseil Municipal approuvant la délégation au Maire de fixer, dans la limite d'une réévaluation annuelle de 3%, les tarifs au profit de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, pour certains tarifs, une hausse en moyenne de l'ordre de 5%.

Concernant les tarifs d'entrée à la piscine municipale de Viton, il s'agit d'un alignement sur les tarifs de piscine en plein air appliqués dans des communes proches (ex: tarif adulte à Rustrel: 3€ à Saint Saturnin : 3€ à Cavaillon: 3€), de même que pour des raisons pratiques, ont été privilégiés des prix arrondis pour faciliter le rendu de monnaie et la tenue de caisse pour les agents chargés de procéder à la délivrance des titres d'entrée.

Le prix de la location du gymnase municipal fera également l'objet d'une réévaluation tarifaire couvrant ainsi les frais de présence du gardien.

Il convient aussi de fixer un tarif concernant les passages de brevet de natation opéré par les Maitres- Nageurs Sauveteurs (MNS), très sollicités durant leur temps de surveillance des bassins.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La délivrance de l'attestation de natation est actuellement gratuite. Il est constaté que de plus en plus de centres de loisirs y compris les centres extérieurs et autres usagers viennent à la piscine municipale de Viton afin de solliciter les services des MNS pour faire passer les tests de natation.

Il est proposé de responsabiliser les usagers à la conservation de ce document et de contrôler la forte demande de ce service qui nécessite la permanence des MNS exclusivement sur cette mission.

La gratuité sera consentie uniquement aux enfants inscrits aux centres de loisirs aptésiens et inscrits en séjour mer.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs indiqués ci-dessous :

TARIFS 2017 - SERVICE DES SPORTS			
OBJET DE LA TARIFICATION	2016	2017	%
PISCINE MUNICIPALE – Quartier Viton			
Entrée piscine - 16 ans	1,80	2,00	11,00
Entrée piscine + 16 ans	2,90	3,00	3,45
Abonnement saison - 16 ans	35,00	36,00	2,86
Abonnement saison + 16 ans	55,00	58,00	5,45
Carte 10 entrées - 16 ans	15,00	16,00	6,67
Carte 10 entrées + 16 ans	25,00	26,00	4,00
Délivrance brevet de natation par les MNS (s'ajoutant au tarif de l'entrée)		2,00	
Manifestations (activités nocturnes, animations diverses ...)	1,00	1,00	0,00
Chèque de caution pour la mise à disposition de la buvette piscine de Viton / état des lieux / remise de clés	300,00	300,00	0,00
INSTALLATIONS SPORTIVES MISES À DISPOSITION			
Location piscine cité scolaire (1 heure) avec personnel d'encadrement MNS	95,00	98,00	3,16
Location gymnase (1 heure)	16,00	17,00	6,25
Location autres installations sportives (stades, piste athlétisme, beach volley...)	10,00	10,00	0,00
Chèque de caution pour la mise à disposition de terrains de sports et autres installations sportives	300,00	300,00	0,00
École Municipale des Sports (E.M.S.)			
École Municipale des Sports (E.M.S.) : les mercredis après-midi - cotisation annuelle	45,00	45,00	0,00

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à faire appliquer les tarifs 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI